



HAL
open science

LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE VIEILLISSEMENT ACTIF

Bénédicte Beauchesne

► **To cite this version:**

Bénédicte Beauchesne. LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE VIEILLISSEMENT ACTIF. Vieillesse et Droit, Campus de Suzhou de l'Université Renmin de Chine; Centre de droit privé et droit de la santé de l'université de Paris VIII, EA 1581, May 2018, Suzou, Chine. hal-04018246

HAL Id: hal-04018246

<https://hal.science/hal-04018246>

Submitted on 7 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE VIEILLISSEMENT ACTIF

Bénédicte Beauchesne
Université Paris VIII

La prise en compte de l'accélération du vieillissement démographique¹ est récente pour les Européens. C'est l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui, relayée par l'Organisation sur la coopération et le développement économique (OCDE), s'empara du sujet dans les années 1980 en présentant le vieillissement démographique, certes comme un défi, mais aussi comme une opportunité².

Invités à changer de paradigme³ et à abandonner leur représentation fixiste et négative de la vieillesse, les Européens se dotèrent dans les années 1990 de premiers instruments d'observation⁴. 1993 fut consacrée l'Année des personnes âgées et de la solidarité entre les générations et, en 1997, le Traité d'Amsterdam dota l'Union européenne de compétences nouvelles. Celles-ci sont soumises au principe de subsidiarité - les enjeux du vieillissement ne peuvent être traités par l'Union que si des stratégies communes, ou une coordination des actions nationales, s'avèrent nécessaires. Elles sont aussi limitées même si les prérogatives conférées à la Commission européenne en matière de gouvernance économique par le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance en 2012 font bouger les lignes.

-
- 1 Selon le 3^e Rapport sur la démographie publié par la Commission européenne, d'ici à 2030, du fait d'un faible taux de natalité et de l'allongement durée de vie, environ 25% de la population européenne aura plus de 60 ans, et 7% aura plus de 80 ans. Le taux de dépendance pourrait presque doubler d'ici là. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/11/209>. En 2016, le nombre des décès en Europe a dépassé le nombre des naissances. La situation varie d'un État à l'autre, pire en Allemagne et en Italie qu'en France et au Royaume-Uni. Eurostat, *Structure et vieillissement de la population, Statistics Explained*, <http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained>, 8 septembre 2017. Selon les études sociologiques menées par exemple par Patrice Bourdelais, il n'y a pas eu véritablement vieillissement de la population car, entre 1825 et 1985, l'âge d'entrée dans la vieillesse a reculé de 13 ans pour les femmes et de 6 ans pour les hommes. *L'âge de la vieillesse*, Éditions Odile Jacob, février 1993.
 - 2 En s'appuyant sur la vision « cicéronienne » s'opposant à la vision « cicéronienne d'un vieillissement positif appelant au maintien dans le monde et reprenant les théories américaines développées dans les années 1950 et 1960 (travaux de Havighurst et Albrecht), l'OMS développa en 2002 un plan d'action international « vieillir en restant actif » basé sur un « processus d'optimisation des possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse ». Voir <http://www.who.int/hpr/ageing>. « Vieillir en restant actif : cadre d'orientation », Contribution de l'Organisation mondiale de la Santé, 2^e Assemblée générale des Nations unies, Madrid 2002. La 1^{ère} AG avait eu lieu en 1982. L'OCDE eut également un rôle important. Le Conseil de l'Europe s'est quant à lui saisi en premier de la question des personnes dépendantes. Voir F.Kessler, « Les politiques européennes en direction des personnes âgées dépendantes. Quelques observations du point de vue juridique » in *La dépendance des personnes âgées. Quelles politiques en Europe ?*, Claude Martin (dir.), Presses universitaires de Rennes/ENSP, 2003, p.319-337.
 - 3 Pour la Commission, « Le terme vieillissement actif désigne le fait d'aider les personnes âgées à rester aussi longtemps que possible les acteurs de leur propre vie et à contribuer à l'économie et à la société dans la mesure du possible. » <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1062&langId=fr>. Le terme pro-actif vulgarisé par Alain Paul Martin, *Think Proactive: New Insights Into Decision Making* publié en 1983 et repris par les administrations n'est pas encore entré dans le vocabulaire officiel de l'Union même si la terminologie exprime la volonté de convertir une menace en une opportunité favorable.
 - 4 En 1990-1993, l'Observatoire européen sur le vieillissement et les personnes âgées, en 1992 l'Eurobaromètre.

L'Union ne pouvait également négliger les potentialités offertes par la « silver économie »⁵ puisque, contrairement aux pays émergents, la situation des plus âgés y est meilleure que celle des plus jeunes⁶. Elle devait donc agir⁷. Aussi, après avoir adopté des mesures en faveur de l'emploi des travailleurs âgés (I), l'Union s'est appuyée sur les technologies de l'information et de la communication⁸ pour initier et financer divers programmes de recherche et de développement consacrés au vieillissement actif (II).

I. Les mesures en faveur de l'emploi des travailleurs âgés de plus de 55 ans

Les premières mesures adoptées par l'Union européenne ont consisté à lutter contre la discrimination par l'âge⁹ sur la base des dispositions introduites par le traité d'Amsterdam¹⁰. Celles-ci visent indifféremment l'âge, la religion, le handicap et l'orientation sexuelle. Elles ont été reprises par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne¹¹ et ont fait l'objet en l'an 2000 de plusieurs directives. La directive traitant de l'âge¹² établissait un cadre général d'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Sa portée a été précisée par la jurisprudence de la Cour de Justice de Luxembourg¹³, les États membres devant fixer des

5 La Commission notait que les Européens âgés de plus de 65 ans possèdent des richesses et des revenus s'élevant à plus de 3000 milliards d'euros, que le marché des applications pour les maisons intelligentes (assistance aux personnes âgées pour faire leurs courses, s'habiller, se déplacer de façon autonome) triplera entre 2005 et 2020, passant de 13 millions à 37 millions de consommateurs, que la possibilité pour les patients de sortir plus tôt de l'hôpital grâce à l'introduction de systèmes de suivi médical à distance permettrait d'épargner 1,5 milliard d'euros par an, rien qu'en Allemagne. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions - *Bien vieillir dans la société de l'information - Une initiative i2010 - Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications* {SEC(2007)811} /* COM/2007/0332 final.

6 Actuellement ils ont plus une retraite à taux plein et effectuent des transferts financiers de solidarité familiale vers les jeunes.

Il existe aussi une proportion de personnes de plus de 65 ans menacée de pauvreté de 20,6 % en 2005 contre 12,2 % pour le reste de la population. Le vieillissement actif est alors un outil efficace car il peut réduire leur isolement par la participation active à des activités de bénévolat. Le vieillissement en Europe. Constats et enjeux, Think Tank Pour la Solidarité, Working paper, juin 2010, p.16.

7 En 2000, se tint le 1^{er} forum européen sur les recherches sur le vieillissement. 2012, l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, Conseil « EPSCO », « Déclaration du Conseil relative à l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012): La voie à suivre », 7 décembre 2012, 17468/12.

8 Dans sa « Stratégie numérique pour l'Europe », la Commission notait « Face au vieillissement de la population et à la concurrence mondiale, trois possibilités s'offrent à nous : travailler plus dur, travailler plus longtemps ou travailler plus intelligemment. Il nous faudra probablement faire les trois, mais la 3^e possibilité est la seule façon de garantir la hausse du niveau de vie des Européens. », COM(2010) 245 final/2.

9 L'âgisme était visé mais aussi le jeunisme car les études montrent que les inégalités entre groupes d'âge touchent davantage les jeunes que les vieux.

10 Auparavant, la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du 9 décembre 1989 prévoyait un droit des personnes âgées à un niveau de vie décent : selon l'article 24, « Tout travailleur de la Communauté européenne doit pouvoir bénéficier, au moment de la retraite, de ressources lui assurant un niveau de vie décent. » et selon l'article 25, « Toute personne ayant atteint l'âge de la retraite, mais qui se verrait exclue du droit à la pension, et qui n'aurait pas d'autres moyens de subsistance, doit pouvoir bénéficier de ressources suffisantes et d'une assistance sociale et médicale adaptée à ses besoins spécifiques ».

11 La Charte du 7 décembre 2000 (art. 21) est entrée en vigueur en décembre 2009. Voir également, Luis Jimena Quesada, « Les droits sociaux dans la jurisprudence de la Cour de justice européenne : l'ouverture au processus de Turin », Conférence de Nicosie du 24 février 2017, <https://rm.coe.int/168070e2b1>.

12 Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000. Sa transposition devait intervenir avant décembre 2003 mais une prorogation était possible jusqu'en 2006.

exigences minimales d'égalité de traitement en faisant reposer la charge de la preuve sur l'employeur et en mettant en place des sanctions adéquates.

L'Union s'est également fixée des objectifs décennaux plus généraux : atteindre un taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs âgés (55-64 ans) et augmenter progressivement l'âge effectif moyen de départ à la retraite¹⁴. Elle a aussi incité à la modernisation des services sociaux en les orientant vers un modèle mixte d'inspiration libérale¹⁵. Les États membres concernés ont donc été invités à modifier leur législation, en supprimant notamment les possibilités de retraite anticipée¹⁶ et en allongeant les durées de cotisation.

La Commission a également lancé divers programmes de soutien en matière d'intégration sociale et d'emploi en Europe. En particulier, l'initiative EQUAL¹⁷ relayée par le Fonds social européen, a contribué depuis 2000 au développement d'une politique transnationale contre la discrimination au travail. En matière d'éducation et de formation tout au long de la vie – donc au-delà de 65 ans -, les programmes Grundtvig, Lifelong Learning Programm et Erasmus+ permettent depuis 2000 (jusqu'en 2020) le financement de projets destinés à favoriser le maintien et l'amélioration des compétences des travailleurs âgés. Ils financent également des programmes intergénérationnels plus larges, d'apprentissage de la gestion d'entreprise et de mentorat¹⁸. L'Union a enfin mis en place un processus non contraignant consistant en l'échange de bonnes pratiques¹⁹.

- 13 Les juges nationaux étaient invités à identifier l'objectif poursuivi par la mesure nationale objet du recours préjudiciel et à rechercher la raison du maintien de cette mesure fixant la limite d'âge : une mesure qui fixerait une limite d'âge maximale avec l'objectif de répartir les possibilités d'emploi entre les générations au sein d'une profession pourrait ainsi s'avérer appropriée et nécessaire pour atteindre cet objectif. Voir CJCE arrêt du 22 novembre 2005, affaire Mangold C-144/04, CJUE arrêt du 12 janvier 2010 affaire C 341/08 Domnica Petersen, CJUE arrêt du 21 juillet 2011 affaires jointes C 159/10 et C 160/10 Gerhard Fuchs (C-159/10), Peter Köhler (C-160/10), CJUE arrêt du 8 septembre 2011, affaires jointes C 297/10 et C 298/10, Sabine Hennigs (C-297/10) c. Eisenbahn-Bundesamt, et Land Berlin (C-298/10) c. Alexander Mai, CJUE arrêt du 13 septembre 2011 affaire C-447/09 Reinhard Prigge, Michael Fromm et Volker Lambach /Deutsche Lufthansa AG.
- 14 Ils se retrouvent dans la stratégie européenne de l'emploi développée au Sommet de Stockholm en 2001 et au Conseil européen de Barcelone en 2002. Voir, Communication de la Commission: « *The demographic future of Europe – from challenge to opportunity* » COM (2006) 571 et « *Demography Report 2010. Older, more numerous and diverse Europeans* », Commission staff working document, Eurostat mars 2011 EUL14135.
- 15 L'adoption de la directive européenne 2006/123/CE du 12 décembre 2006 prévoit la libéralisation des services mais exclut certains services sociaux. Céline Brandeleer, *Viellissement de la population Que fait l'union européenne pour les personnes âgées ?*, Think Tank européen Pour la Solidarité, *Working Paper*, octobre 2008. Voir aussi, Thibault Moulaert et Dimitri Léonard « Le vieillissement actif sur la scène européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2011/20 (n° 2105), p. 5-33. DOI 10.3917/cris.2105.0005
- 16 La réforme des retraites touchaient leurs trois piliers : pilier public et minimal, pilier obligatoire et restreint, pilier privé facultatif basé sur l'épargne volontaire. En France, les dispositifs publics de préretraite ont été réduits, le coût pour les entreprises des préretraites « maison » a été renchéri et la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés a été supprimée.
- 17 Elle a signifié 3 480 partenariats d'investissement représentant 3 milliards d'euros d'investissements s'étendant à 200 000 personnes. Voir Metis GmbH, *Ex post evaluation of the Equal Community Initiative (2000-2006)*, Final Report, Vienne, mars 2010, 254 p. Les chiffres sont équivalents pour l'ESF de 2007 à 2013. Voir Commission européenne, 25 septembre 2009, *EMP/B4/WF/SN/D(2007)*.
- 18 S'adressant à tous les adultes, les programmes bénéficiaient d'un budget d'environ un milliard par an. Ils ont financé par exemple les projets HEAR ME, Let's Enterprise, Computera– Intergenerational solutions. Voir aussi Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), « *Towards age-friendly work in Europe: a life-course perspective on work and ageing from EU Agencies* », Office des publications officielles des Communautés européennes, 2017, <http://www.cedefop.europa.eu>.
- 19 En recourant sans grand résultats, à la « méthode ouverte de coordination » (MOC) qui lui permet de fixer les lignes directrices et la structure des Plans d'Actions Nationaux pour l'inclusion et l'emploi (PAN) voulue par la

Au final, les législations nationales sont encore loin d'être harmonisées²⁰. On constate aussi que les mesures européennes sont controversées²¹ même si, depuis l'an 2000, l'Union connaît une hausse continue du taux d'emploi des travailleurs âgés²².

II. Les programmes de recherche et développement

La Commission est à l'origine de divers programmes ou initiatives dédiés au vieillissement actif. Sans faire partie des structures de leur mise en œuvre qui sont laissées à des entités nationales, elle les finance substantiellement en mobilisant trois supports budgétaires principaux : le Programme-cadre de l'Union européenne pour la Recherche et l'Innovation (Horizon 2020)²³, le Partenariat européen d'innovation sur le Vieillissement actif et en bonne santé (EIP-AHA)²⁴ et le 3^e programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé²⁵.

Concernant aussi bien la recherche que la conclusion de partenariats publics-privés, ils donnent aux actions européennes une certaine lisibilité. Ils confèrent aussi une plus grande cohérence aux centaines de projets ou recherches qu'ils contribuent à financer. Enfin, ils présentent une très grande souplesse de fonctionnement et exercent une attractivité puisqu'ils sont mis en œuvre au moyen d'appels d'offres successifs auxquels les membres sont libres de prendre part. Selon les cas, les appels peuvent servir à seulement co-financer des initiatives du secteur privées (programma AAD) mais tous doivent servir au financement de projets impliquant au

Stratégie de Lisbonne en 2000. L'Union se contente de fixer des objectifs aux États membres et de favoriser le *benchmarking*, c'est-à-dire la comparaison entre les différentes politiques des États et la diffusion des meilleures pratiques.

- 20 Certains pays permettent par exemple le départ obligatoire à la retraite sur le seul fondement de l'âge alors que d'autres ne le permettent pas.
- 21 Voir Christine Canazza, « Politiques européennes en matière de vieillissement : vers un nouveau paradigme ? », *Revue belge de sécurité sociale*, 1^{er} trimestre 2014, p.107 et suivantes.
- 22 Il est passé de 36,9 % en 2000 à 46 % en 2009 à 43,5 % en 2009, à 55 % en 2016. Il a augmenté dans tous les États membres à l'exception de la Croatie. En Suède, en Allemagne et au Danemark, plus des 2/3 des 55-64 ans ont un emploi. Données Eurostat 2018. Cela reste toutefois insuffisant selon la Commission : Le ratio entre jeunes et personnes âgées dépendantes et personnes en âge de travailler augmentera de 49% en 2005 à 66% en 2030. Pour compenser la perte de population en âge de travailler, il faudra alors réaliser un taux d'emploi de plus de 70%
- 23 Horizon 2020 a pris le relais du 7^e programme cadre de recherche et de développement technologique et de ses prédécesseurs (6^e et 5^e programmes). Il est le principal instrument de financement de la recherche de l'UE à l'échelon européen pour 2014-2020 avec un budget pour les sept années de 70,2 milliards d'euros, représentant environ 5 % de la dépense publique de recherche en Europe. Le Partenariat européen d'innovation est axé sur la phase de déploiement et soutient les essais et les analyses de rentabilité. Il existe toutefois de nombreux instruments financiers qui peuvent être mobilisés, comme le programme PROGRESS - lequel a participé au financement du réseau AGE rassemblant plus de 160 organisations représentant directement plus de 30 millions de personnes âgées de plus de 50 ans dans l'Union européenne qui a notamment ouvert AGE Platform Europe-, programme Énergie intelligente Europe, mais aussi des programmes régionaux tels que FEDER, Interreg.
- Tous s'inscrivent dans le cadre global de sa stratégie de coordination des politiques économiques. Après la stratégie de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, il s'agit de la stratégie « Europe 2020 » ou UE 2020 adoptée adoptée le 17 juin 2010. voir *Strategic Implementation Plan for the European Innovation Partnership on Active and Healthy Ageing, Steering Group Working Document 7/11/11*,
- 24 De 2007 à 2013 puis de 2012 à 2020. Il s'agit de l'un de trois sous-programmes du programme cadre "Emploi et innovation sociale" versant des subventions pour améliorer la connaissance et la compréhension de la situation dans les États membres de l'EEE, de la Suisse et des Balkans. Ils s'ajoutent aux programmes-cadre en matière de santé, de compétitivité des entreprises, de transport...
- 25 Avec un budget de 449 394 000 euros. Règlement (UE) n°282/2014 du 11 mars 2014 portant établissement d'un troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020). *JOUE* L86/1 du 21/3/2014.

moins trois pays membres. Les financements sont basés sur un modèle de « pot commun virtuel » alimenté par les États participants et l'Union européenne qui est redistribué par chaque pays à ses propres nationaux pour les propositions sélectionnées.

Au fil des années, les actions européennes se sont davantage structurées. Du fait de l'intérêt grandissant pour le vieillissement actif, elles ont aussi changé d'échelle tant du point de vue des États participants que du point de vue budgétaire. Quatre d'entre elles seront présentées :

La 1^{ère} action, qui est la plus ancienne et la plus modeste, concerne la recherche en sciences sociales. Lancé par la Commission en 2004 et régulièrement renouvelé²⁶, le programme ERA-AGE (European Research Area in Ageing)²⁷ a permis une 1^{ère} mise en réseau des organismes ou établissements publics responsables de recherches sur le vieillissement²⁸, leur donnant une prospective européenne.

La 2^e action est le programme commun d'assistance à l'autonomie à domicile²⁹ AAD (ou AAL en anglais). Décidé par la Commission en 2006, il doit apporter des solutions tirées des technologies de l'information et de la télécommunication afin de doubler le nombre de personnes âgées pouvant mener une existence autonome. Juridiquement placé sous la responsabilité d'une association de droit belge (AAL Association), il réunit 22 États membres³⁰ et bénéficie d'un budget public total de 700 millions d'euros (2014-2020), dont 150 millions pour l'UE³¹. Il fait intervenir des industriels et est ainsi cofinancé à parts à peu près égales par le secteur privé³². Il fait partie du plan d'action « *Bien vieillir dans la société de l'information* » et de l'Initiative i2010³³ qui ont été mis en œuvre car seulement 10 % des personnes âgées utilisent régulièrement l'internet³⁴. Il est pourtant chargé de promouvoir l'innovation et le déploiement de solutions TIC dans des domaines clés tels que la prévention des chutes³⁵, en visant la mise sur le marché de nouveaux produits et services en matière de maisons intelligentes et d'applications d'autonomie innovantes. Pour cela, le programme AAD doit contribuer à lever les obstacles techniques et réglementaires : interopérabilité et

26 ERA-AGE, ERA-AGE 2, FUTURAGE, FLARE (Future Leaders of Ageing Research -13 pays-), NEURON -15 agences de 12 pays.

27 Avec un budget initial de 2 698 830 millions d'euros (2004-2009), il réunissait l'Autriche, la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède.

28 Le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et la CNAV (Caisse nationale de l'assurance vieillesse) pour la France sur les 47 instituts concernés.

29 Conformément aux actions prévues dans la Stratégie numérique pour l'Europe établie en 2010, il a été renouvelé et renforcé en 2014 devenant le programme communautaire de recherche et de développement pour l'assistance à l'autonomie à domicile. *AAL Joint Programme, Action Aimed at Promoting Standards and Interoperability in the Field of AAL Deliverable D5, Final Report*, 2 février 2014, téléchargeable sur http://www.aal-europe.eu/wp-content/uploads/2015/02/AAL_JP_Interop_D5_Final_Report1.pdf

30 La Norvège, Israël, la Suisse et 19 États membres. Le Programme est ouvert aux États tiers sous conditions.

31 Décision 742/2008/CE, JOUE L201/49 du 30 juillet 2008. La participation est de 200 000 euros minimum par membre. Pour l'UE, il s'agit du support Horizon 2020.

32 De 2008 à 2013, 155 projets ont été financés, par exemple, le projet ALIAS mettant au point un système de robot mobile qui interagit avec les utilisateurs âgés et les aide dans leur vie quotidienne. Voir www.aal-alias.eu.

33 Ils visent à encourager le numérique (technologie médicale, domotique, télécommunications, électronique grand public). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions - *Bien vieillir dans la société de l'information - Une initiative i2010 - Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications* {SEC(2007)811} /* COM/2007/0332 final.

34 Contre une moyenne de 47 % de la population.

35 Plus d'une personne âgée de plus de 65 ans sur trois est concernée.

interconnectivité des systèmes³⁶. Il associe tous les acteurs, de l'utilisateur final aux organismes internationaux de standardisation³⁷.

La 3^e action est le Programme conjoint sur les maladies neurodégénératives (JPND)³⁸ qui doit permettre à la recherche médicale³⁹ d'augmenter de deux ans la durée moyenne de vie en bonne santé. Il s'agit du plus important projet au monde dans ce domaine. Approuvé en 2008, il peut impliquer jusqu'à 30 pays (incluant par exemple la Chine⁴⁰) selon les appels d'offre lancés pour explorer tel ou tel aspect de ces maladies⁴¹.

La 4^e et dernière action intéresse toutes les disciplines : lancée en 2010, l'initiative de programmation conjointe « More Years, Better Lives - The Potential and Challenges of Demographic Change »(MYBL)⁴² veut constituer un changement d'approche et d'échelle en faisant le lien entre tous les organismes et activités de recherche et de développement de ses membres. Faisant intervenir experts scientifiques, acteurs de la société civile et représentants gouvernementaux⁴³, l'initiative concernait à l'origine neuf États membres⁴⁴ mais elle intéresse actuellement 17 États participants (13 de l'UE⁴⁵, le Canada, Israël, la Norvège et la Suisse). Grâce notamment à leur site internet <http://www.jpi-dataproject.eu>⁴⁶, elle doit permettre aux décideurs et praticiens d'avoir accès aux connaissances scientifiques, de coordonner les recherches, de passer en revue les différents projets, de détecter leurs points faibles - tels que les retards de publication, le défaut d'harmonisation et de conceptualisation - et de dégager des priorités⁴⁷.

36 Voir *BRAID Project, ICT & Ageing Scenarios, 7th Framework Programme*.

37 *L'International Electrotechnical Commission IEC Strategic Group 5* dans le cadre de l'Union internationale des télécommunications.

38 Le JPND vise particulièrement la maladie d'Alzheimer qui touche sept millions de personnes en Europe pour un coût de sa prise en charge estimé à 130 milliards € par an. 20 pays étaient à l'origine du projet JUMPHEAD – le France avec l'Inserm- mais trente sont intéressés. Par exemple, l'appel d'offre clos le 10 mars 2015 concernait seulement 16 pays de l'UE, le Canada, Israël, la Norvège et la Turquie. Voir <http://www.neurodegenerationresearch.eu>

39 Pour les seules années 2008-2009, l'UE a soutenu 28 projets consacrés aux maladies neurodégénératives par une contribution financière de 136 millions d'euros versés au titre du 6^e programme-cadre de recherche (6^e PC).

40 Pour une recherche en 2011-2015 réunissant la Chine, la Tunisie, le Canada, la France, l'Allemagne, Israël, la Norvège, l'Espagne et les États-Unis, pilotée par une fondation canadienne. www.neurodegenerationresearch.eu/cohort/lrrk2-cohort-consortium/

41 Par exemple l'appel d'offre fait du 8 janvier au 7 mars 2018 réunissait 21 pays avec un budget de 21 millions

42 Joint Programming Initiative (JPI) "More Years, Better Lives – The Potential and Challenges of Demographic Change", *Strategic Research Agenda on Demographic Change 2014*. Le secrétariat est hébergé par Netherlands organization for health research and development (ZonMw) à la Haye.

43 Réunis en cinq groupes de travail (santé et performance, systèmes sociaux et bien-être, travail et productivité, éducation et apprentissage, logement, développement urbain et rural).

44 Voir le règlement (CE) n^o 723/2009 du Conseil du 25 juin 2009 (*JOUE* L206/1 du 8 août 2009) relatif à un cadre juridique communautaire applicable à un Consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC) pris sur la base de l'article 187 TFUE « L'Union peut créer des entreprises communes ou toute autre structure nécessaire à la bonne exécution des programmes de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union ».

45 L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède.

46 Pour la France, il donne accès à différentes bases de données concernant le vieillissement de l'Irdes, de l'Inpes, de l'Inserm, de l'Insee, de l'Ined et du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

47 Onze secteurs ont été dégagés : la qualité de vie et la santé, l'apprentissage, la production économique et sociale, la participation, le cadre de vie, le marché du travail, les politiques d'intégration, l'équité, les modèles

En conclusion, les politiques de vieillissement actif menées par l'Union européenne mobilisent surtout sa puissance financière et sa force fédératrice. Leur rôle est alors significatif car elles permettent d'éviter un éparpillement des ressources. Certes, des résultats significatifs seraient parfois préférables à des recueils de « storyboards »⁴⁸. Mais ces politiques sont récentes. Dans l'ensemble, elles s'avèrent également parfaitement conformes au principe de subsidiarité en sachant mobiliser les acteurs nationaux autour d'objectifs supranationaux.

Sources

- Active and Assisted Living, *Action Aimed at Promoting Standards and Interoperability in the Field of AAL*, Deliverable D5, Final Report, 29 août 2016.
 - « Strategy 2014-2020 », <http://www.aal-europe.eu>.
- Brandeleer Céline, *Vieillesse de la population Que fait l'union européenne pour les personnes âgées ?*, Working Paper Think Tank européen Pour la Solidarité, octobre 2008, 14 p.
- Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), « *Towards age-friendly work in Europe: a life-course perspective on work and ageing from EU Agencies* », Office des publications officielles des Communautés européennes, 2017. Téléchargeable sur <http://www.cedefop.europa.eu>
- Commission européenne, *The 2018 Ageing Report. Underlying Assumptions & Projecting Methodologies*, Institutional paper 065, nov. 2017, 220 p.
 - *Growing the European Silver Economy*, Background paper, 23 fev. 2015, 37 p.
 - *Discrimination in the EU in 2012, Report*, novembre 2012, Special Eurobarometer 393 / Wave EB77.4 – TNS Opinion & Social.
 - *La contribution de l'UE au vieillissement actif et à la solidarité intergénérationnelle*, juin 2012, 20 p.
 - *Comment promouvoir le vieillissement actif en Europe. Soutien de l'Union européenne aux acteurs locaux et régionaux*, septembre 2011, 52 p.
 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions – *Une stratégie numérique pour l'Europe* -, COM(2010) 245 final/2
 - Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, Comité économique et social européen et au Comité des régions - *Bien vieillir dans la société de l'information - Une initiative i2010 - Plan d'action sur le vieillissement et les technologies de l'information et des communications* {SEC(2007)811} /* COM/2007/0332 final.
 - *L'avenir démographique de l'Europe. Transformer un défi en opportunité*, Communication du 12 octobre 2006, COM(2006) 571 final].
 - « *Vers l'accroissement de la participation au marché du travail et la promotion du vieillissement actif* », Rapport au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, 24 janvier 2002, COM (2002) 9 final, 43 p.
 - *Une approche intégrée au service des stratégies nationales visant à garantir des pensions sûres et fiables*, 3 juillet 2001, COM (2001) 362 final, 18 p.

sociaux, les offres technologiques et les infrastructures.

48 Voir AAL Report, « Action Aimed at Promoting Standards and Interoperability in the Field of AAL » Deliverable D5 Final Report

- *Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie*, 30 octobre 2000, SEC (2000) 1832.
- *Vers une Europe pour tous les âges. Promouvoir la prospérité et la solidarité entre les générations*, 21 mai, COM (1999) 221 final, 27 p.
- *Croissance, compétitivité, emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle. Livre blanc*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 176 p.
- Conseil de l'Union européenne, « Recommandation du Conseil du 18 février 2002 concernant la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres », *Journal officiel des Communautés européennes*, 2002/178/CE, 1/3/2002, pp. 60-80.
- « Décision du Conseil du 18 février 2002 sur les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres en 2002 », *Journal officiel des Communautés européennes*, 2002/177/CE, 1/3/2002, p. 60-69.
- Canazza Christine, « Politiques européennes en matière de vieillissement : vers un nouveau paradigme ? », *Revue belge de sécurité sociale*, 1^{er} trimestre 2014, p.87-128.
- Eurostat, *Structure et vieillissement de la population*, Statistics Explained, <http://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained>, 8 septembre 2017.
- Jimena Quesada Luis, « Les droits sociaux dans la jurisprudence de la Cour de justice européenne : l'ouverture au processus de Turin », Conférence sur Les droits sociaux dans l'Europe actuelle : le rôle des tribunaux nationaux et européens, Nicosie, 24 février 2017, <https://rm.coe.int/168070e2b1>
- Joint Programming Initiative (JPI) “More Years, Better Lives – The Potential and Challenges of Demographic Change”, *Strategic Research Agenda on Demographic Change 2014*, 106 p.
- Kessler Francis, « Les politiques européennes en direction des personnes âgées dépendantes. Quelques observations du point de vue juridique » in *La dépendance des personnes âgées. Quelles politiques en Europe ?*, Claude Martin (dir.), Presses universitaires de Rennes/ENSP, 2003, p.319-337.
- Metis GmbH, *Ex post evaluation of the Equal Community Initiative (2000-2006), Final Report*, Vienne, mars 2010, 254 p.
- Moulaert Thibault et Léonard Dimitri, « Le vieillissement actif sur la scène européenne », *Courrier hebdomadaire du CRISP* 2011/20 (n° 2105), p. 5-33.
- Organisation Mondiale de la Santé, « Vieillir en restant actif : cadre d'orientation », Contribution de l'Organisation mondiale de la Santé, 2^e Assemblée générale des Nations unies, Madrid 2002, <http://www.who.int/hpr/ageing>.
- Soucy Anne de, « Le volet social du Conseil européen de Stockholm », *Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne*, 1^{er} mai 2001, p.311-313.
- Think Tank Pour la Solidarité, *Le vieillissement en Europe. Constats et enjeux*, Working paper, juin 2010, 27 p.